

Dénis de démocratie, arrangements avec la réglementation (Loi sur l'eau, enquêtes publiques ...), captation massive d'argent public, intervention des lobbies, maintien envers et contre tout d'une agriculture productiviste en l'habillant d'oripeaux écologiques, le projet de 19 réserves de substitution agricole (dites « bassines ») en Deux-Sèvres, montre le chemin qui reste à parcourir pour une réelle prise de conscience par le grand public comme par les élites de la gravité des enjeux auxquels l'agriculture, l'eau et l'alimentation vont être confrontés au cours des prochaines années.

Nous sommes un collectif citoyen nommé "Bassines Non Merci", qui se bat depuis deux ans contre un projet de 19 puis 16 réserves de substitution (dites "bassines") pour l'irrigation agricole en sud Deux-Sèvres. Il comporte également un site dans la Vienne et un en Charente-Maritime. Ce projet impacterait gravement la vallée de la Sèvre niortaise et le Marais poitevin.

Une bassine ? Réserve d'eau géante (10 hectares en moyenne, entourés de digue de 10m de haut), remplie en hiver en pompant principalement dans les nappes souterraines, pour irriguer en été des cultures intensives (2/3 de maïs, semences, légumes industriels) et financée avec 70 % d'argent public (Agence de l'Eau, Région, Etat, Europe).

Chiffres clés : coût supérieur à 40 millions €, 200 ha de terres agricoles plastifiées, 128 forages actifs, seulement 6 % des agriculteurs du territoire raccordés.

Les conséquences :

Partage inéquitable de l'eau : monopolisation de l'eau par une minorité d'agriculteurs industriels, refus de l'accès à l'eau pour les petits paysans bio, risques sérieux sur l'eau potable et le bon fonctionnement des milieux naturels.

Substitution douteuse et manipulation par les lobbies agro-industriels : non garantie de la baisse des volumes prélevés (année de référence biaisée), dénis de démocratie et absence de transparence dans les processus de validation des projets.

Incohérence économique et climatique : gaspillage de l'eau (évaporation de 20 % dans les bassines puis pendant l'arrosage), des terres et de l'argent public (provenant des factures d'eau des consommateurs), financement public pour des bénéficiaires privés, non-respect du principe pollueur-payeur, aucune garantie de les remplir en hiver en raison du changement climatique.

En effet, nous considérons, au vu d'expériences similaires en Vendée et en Charente-Maritime, que ces projets issus de l'agriculture productiviste sont de nature à mettre gravement en danger les milieux aquatiques et nos réserves d'eau potable, mais constituent également un blanc-seing au maintien d'une agriculture productiviste, destructrice des sols, polluante pour l'eau et l'air, catastrophique pour la biodiversité animale et végétale et donc incapable de poursuivre sa mission de nourrir les populations dans les décennies à venir.

L'enquête publique s'est tenue du 27 février au 29 mars 2017. Plus de 70 % des dépositions étaient opposées au projet. Les commissaires-enquêteurs ont toutefois donné un avis favorable, sans aucune réserve.

L'arrêté inter-préfectoral initial (23 octobre 2017) autorisant la construction de ces réserves a fait l'objet d'un recours déposé début 2018 au Tribunal administratif de Poitiers, et porté par 12 organisations : associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), Fédération de Pêche 79, UFC-Que Choisir.

Suite à une forte mobilisation citoyenne initiée par nos appels à manifestation¹, une mission d'expertise inter-gouvernementale a auditionné les parties en présence en juin 2018, puis des négociations ont été menées en automne 2018, sous l'égide de la préfecture. Elles ont réuni les irrigants, les services de l'Etat, la Région, le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, la députée Delphine Batho, la Chambre d'agriculture, les syndicats d'eau, les coopératives agricoles, les APNE, la Fédération de Pêche 79, la Confédération paysanne et le collectif citoyen Bassines Non Merci (BNM). Plusieurs associations représentatives sur le territoire n'ont pas été sollicitées (SOS Rivières, UFC-Que Choisir ...)

Lors de la seconde réunion, la préfète a exclu BNM du processus de négociation, car nous demandions plus de transparence (enregistrement vidéo des débats par exemple, explication du projet aux propriétaires de parcelles) et un projet de territoire complet (agriculture, alimentation, santé, environnement ...) élaboré avec toutes les composantes sociales, et en premier lieu la population elle-même.

Après notre exclusion, et suite à de nombreuses pressions, convocations à la préfecture des récalcitrants et négociations en sous-main, un accord a été trouvé. Il supprime trois sites de bassines et conditionne l'accès à l'eau d'irrigation à quelques mesures "environnementales" que nous jugeons complètement insuffisantes². Delphine Batho et certaines APNE clament qu'«il s'agit d'une avancée historique pour l'agriculture française », allant jusqu'à dire qu'il permettra un passage à l'agroécologie ...

Ce protocole a été signé le 18 décembre 2018 dans un climat de forte tension³ par la Fédération de Pêche, la Coordination de Défense du Marais poitevin, Deux-Sèvres Nature Environnement, et refusé par la Confédération paysanne, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Nature Environnement 17, et l'Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Environnement et de l'Eau (APIEEE). Les APNE sont donc divisées sur le sujet.

Il a également été signé par d'autres structures concernées, avec de graves atteintes démocratiques : par le président du Conseil Départemental sans délibération de cette assemblée, signé par le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE de SAGE) sans délibération de cette assemblée, signé par le président du Parc Naturel Régional après « consultation téléphonique » de son Bureau et le désaccord exprimé par deux de ses membres.

Le recours des 12 organisations fait actuellement l'objet d'une médiation sous l'égide du tribunal administratif.

Les élus Europe-Ecologie Les Verts (EELV) de la Région Nouvelle-Aquitaine ont également déposé un recours contre le financement de ces réserves par la Région sur des fonds FEDER, pour non-conformité avec le Plan de Développement Rural.

Malgré ce manque de consensus, la préfète Isabelle David a considéré que l'adhésion était suffisante pour poursuivre le projet.

Les instances issues du protocole ont commencé à se réunir en avril 2019. La première réunion (Commission d'évaluation et de suivi) s'est tenue sous la protection d'une

1 Amuré novembre 2017 – 1500 personnes ; Mauzé-sur-le-Mignon mars 2018 - 2200 personnes ; La Garette juin 2018 - 1500 personnes ; Niort novembre 2018 – 2000 personnes

2 Voir le tableau des engagements des agriculteurs « Protocole d'accord ... » p. 54-55. Chaque agriculteur doit choisir l'une des mesures de chaque groupe ; l'analyse en détail montre que toutes les exploitations peuvent s'y engager sans modifier leurs pratiques actuelles. Nous demandons qu'au lieu d'un choix (« ou, ou », chaque exploitation soit soumise à toutes les mesures de chaque groupe (« et, et »). De plus le contrôle de la mise en place de ces engagements individuels sera effectué ... par la Chambre d'Agriculture.

3 Le collectif citoyen Bassines Non Merci a bloqué les accès à la préfecture afin d'empêcher la signature du protocole. La préfecture a envoyé les garde-mobiles : de la lacrymo a été utilisée, un manifestant a été légèrement blessé et emmené aux urgences.

cinquante de policiers. Aucune information officielle n'a filtré sur son contenu et aux journalistes venus aux nouvelles, la préfecture a prétendu avoir simplement procédé à des « exercices de sécurité publique ». Quant au Conseil Scientifique et Technique, qui doit rédiger un « Schéma Directeur de la Biodiversité », il est présidé par la Chambre d'Agriculture ... On peut être légitimement dubitatif sur l'exigence environnementale de ce schéma.

Et ces projets sont loin d'être solides sur le plan réglementaire comme sur le plan écologique. D'ailleurs, la justice a progressivement condamné toutes les bassines construites en Charente-Maritime⁴, et vient d'interdire un projet de 8 réserves dans le département de la Vienne⁵. Quant à l'Autorisation Unique de Prélèvement du bassin Sèvre niortaise-Marais poitevin (texte fixant les quotas d'eau attribués à l'irrigation), elle vient d'être également retoquée au tribunal administratif⁶. La FNSEA et les Chambres d'Agriculture ont appelé les semenciers, les coopératives agricoles etc à exercer une pression aussi forte que possible pour l'État fasse appel de cette décision⁷.

Dans le même temps, depuis plusieurs mois la convergence s'effectue sur le terrain des luttes. A Niort, la convergence est désormais une réalité : participation aux Marches pour le Climat, aux manifestations des Gilets Jaunes, à un Premier Mai 2019 unitaire à Niort.

Dès avant la signature du protocole, le collectif citoyen Bassines Non Merci avait averti qu'il ne laisserait pas ce projet de réserves sur-dimensionnées se faire en l'état. Il avait averti que si nécessaire, des actions de type ZAD seraient lancées.

Devant la fermeture de la préfecture à toute discussion incluant l'ensemble des parties, le collectif s'est vu contraint, pour se faire entendre, de rassembler autour de lui tous les opposants. D'un commun accord, une Zone de Résistance a été décidée, comprenant des « CRS » (Campements de Résistance et de Surveillance) occupant plusieurs lieux proches des implantations éventuelles des bassines tout au long de l'été 2019 et aussi longtemps que ce sera nécessaire.

25 organisations⁸ ont d'ores et déjà appelé à participer à la création de la Zone de Résistance, et contribuent financièrement et techniquement à sa mise en place et à sa médiatisation.

4 29 décembre 2017, arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux contre les réserves de Benon et Ferrières (17). Entre autres ...

5 Article https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/vienne-la-justice-coule-les-bassines-de-la-clouere?fbclid=IwAR3GLiw172hzoxYhqdoUb-vRVXrVyUeBzs1RwGfL_Z1WCTVm9deRbf21Q3E

6 https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/la-rochelle/justice-annule-deux-arretes-reglementant-irrigation-bassins-du-marais-poitevin-charente-1666937.html?fbclid=IwAR0QRg4M2_ryHFGzqbKzDZh6w15hZOXW7RPxw6oVMIFbXO2R9d0uAP20g5k

https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/bassins-du-marais-poitevin-et-de-charente-les-arretes-d-irrigation-annules?queryId%5Bquery1%5D=57cd2206459a452f008b4594&queryId%5Bquery2%5D=57c95b34479a452f008b459d&page=1&pageId=57da5ce0459a4552008b456f&fbclid=IwAR1MBRIGQJ9T1-09GXfZR0NXtnV_aYF4ABY1Kg6JJZTclwQP_0dGlnx8FaQ

7 https://www.charentelibre.fr/2019/05/13/irrigation-la-fnsea-et-aquanide-demandent-a-l-etat-de-faire-appel.3429585.php?fbclid=IwAR23nvv8RlpqtQ_sXwhFvHLOaJ2kYXII4twpyiFkn2qA-hG8_e-gMDwvpMk
<https://www.agri85.fr/V4/vendee-irrigation-pas-un-metre-cube-deau-a-perdre-actualite-numero-1497615.php> avec le passage suivant : « Appel est fait à tous les partenaires de l'irrigation - coopératives, établissements privés, maisons de semences, conserveries, Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) - pour demander à l'État d'évoluer de la parole aux actes en matière d'irrigation ».

8 APPMA Pêches Sportives de St-Maixent, Alternatiba La Rochelle, ANV-COP21 La Rochelle, APIEEE, CGT 79, CGT Spectacle Poitou-Charentes, Colibris 79, Collectif Anti-Linky, Collectif des Usagers de l'Hôpital de Niort, Collectif A Teurtous, Collectif Marche pour le Climat Niort, Comité Notre-Dame-des-Landes La-Roche-sur-Yon 85, Confédération paysanne 17, Confédération Paysanne 79, Europe Ecologie-Les Verts, Extinction Rébellion La Rochelle, Gilets Jaunes 79, La France Insoumise, Le Priouté, Nature Environnement 17, PCF, SCOP La Frênaie, SOS Rivières, Syndicat SUD-Solidaires, Terres & Rivières 85...

Nous voudrions vous inviter à relayer le grand week-end d'action que nous préparons pour les 29-30 juin 2019.

Programme :

Samedi 29 juin à 14h : conférence de Pierre Bitoun (sociologue et anthropologue du monde paysan, co-fondateur de la Confédération Paysanne) sur le thème : « Comment en arrive t-on aux bassines ? La colonisation culturelle du monde paysan au service du productivisme ».

Dimanche 30 juin :

- dès 9h : marché producteurs et artisans, village associatif, infos ...

- 10h : Assises citoyennes Eau / Agriculture / Alimentation avec Gabriel Amard (eau potable-LFI), Benoît Biteau (paysan agroécologie)-EELV), Pierre Bitoun, Patrice Fillonneau (paysan agroécologie).

- 12h : repas partagé, stands buvette et restauration.

- 14h : Grande manifestation citoyenne et festive. Déambulation jusqu'au lieu du premier Campement de Résistance et de Surveillance.

- 16h : Installation du premier Campement de Résistance et de Surveillance : visite des lieux, installation des tentes et espaces collectifs, mise en place du règlement intérieur ...

Au cours de l'été, seront organisées toutes sortes d'actions et de manifestations : camp climat, formations à la désobéissance civile, rédaction d'un fanzine, création d'une pièce de théâtre ... Il sera surtout l'occasion de rédiger collectivement un projet de territoire ambitieux, porteur d'alternatives agricoles, alimentaires et sociales.

Il constituera donc un lieu idéal de tourisme militant pour toutes les personnes qui souhaitent profiter de leurs vacances pour participer à la construction d'un autre modèle.